



Avec le soutien de la fédération des ADEPAPE Repairs !



Communiqué de presse
28 octobre 2026

Accompagnement des jeunes majeur·es jusqu'à 25 ans : demain, un vote décisif à l'Assemblée nationale

Nous nous apprêtons, peut-être, à vivre une semaine historique pour les jeunes majeur·e·s de la protection de l'enfance. Tout d'abord, nous saluons l'adoption ce mercredi 27 octobre d'un amendement à hauteur de 800 millions d'euros en faveur des jeunes majeur·e·s de la protection de l'enfance – portés notamment par les députées Laure Miller, Marie-Charlotte Garin et Marianne Maximi - dans le cadre du projet de loi de finances 2027. Par ailleurs, demain, l'Assemblée nationale se prononcera sur une proposition de loi qui pourra enfin rendre effectif l'accompagnement des jeunes majeur·e·s jusqu'à leurs 25 ans.

Cause Majeur ! souhaite interpellier les députés, et plus généralement le grand public, sur cette proposition de loi, portée par Marianne Maximi, et visant à protéger durablement les jeunes majeur·e·s accompagnés par la protection de l'enfance. Son adoption constituerait une avancée essentielle pour répondre à leurs besoins, leur garantir un meilleur accompagnement et sécuriser leur parcours.

Cause Majeur ! appelle l'ensemble des député·es à adopter ce texte sans réserve.

La situation des jeunes majeur·e·s n'est plus à documenter. Les constats sont connus et partagés. De nombreux rapports les rappellent : celui de l'Inspection Générale des Affaires Sociales en mai 2025, celui de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements de l'ASE en avril 2025, l'appel à un plan Marshall par le CNPE, et bien d'autres. Si la loi du 7 février 2022 a constitué une avancée, il reste encore beaucoup à faire pour accompagner ces jeunes jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société.

Nous rappelons quelques données :

- L'espérance de vie des jeunes majeur·e·s est de vingt ans inférieure à la moyenne ;
- Un·e jeune majeur·e sur deux n'est ni en emploi, ni en études, ni en formation ;
- Un quart des jeunes sans domicile fixe auraient eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- La loi "Taquet" est encore insuffisamment appliquée. Notre dernière enquête annuelle montre que les jeunes sont accompagnés en moyenne pendant 22 mois, soit jusqu'à 19 ans et 10 mois. La durée médiane du premier accompagnement est quant à elle inférieure ou égale à 6 mois. De plus, l'IGAS souligne que les poursuites d'accompagnement après 18 ans sont très inégales selon les territoires : entre 29% et 70% en fonction des départements.
- Les jeunes majeur·e·s peuvent être la proie privilégiée des réseaux de trafic ou d'exploitation sexuelle.

Les besoins sont immenses. Les gains collectifs à accompagner ces jeunes le sont tout autant. En septembre 2025, [notre étude "Les vies de Paul"](#) a prouvé qu'accompagner un jeune majeur jusqu'à ses 25 ans pouvait générer un gain net pour la société de 1,8 million d'euros sur l'ensemble de sa vie.

Aussi, le texte qui sera examiné le 29 octobre permettrait de sécuriser le parcours de ces jeunes en créant un droit opposable à leur accompagnement jusqu'à leurs 25 ans si nécessaire. Nous y sommes hautement favorables. Ce texte permettrait d'en finir avec les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La rédaction de ce texte est issue d'un travail transpartisan ayant réuni le collectif Cause Majeur ! et des député·es issus de différents groupes politiques (allant de LFI à LR). Il a déjà donné lieu au dépôt de deux propositions de loi quasi identiques en avril dernier portées par Laure Miller et Nicole Dubré-Chirat d'un côté et Marianne Maximi de l'autre réunissant à elles trois plus de 180 signatures de député·e·s de tous bords politiques. Merci à elles et à tous nos autres député·e·s soutiens pour leur engagement et soutien constant autour de la thématique des jeunes majeurs et plus globalement de la protection des enfants.

Cause Majeur ! appelle l'ensemble des parlementaires à voter ce texte sans réserve pour, enfin, garantir à chaque jeune un accompagnement jusqu'à son inclusion pleine et entière dans la société.

« Garantir aux jeunes protégé·e·s un accompagnement effectif et opposable jusqu'à 25 ans - s'ils en ont besoin - n'est ni un luxe ni une option : c'est une nécessité sociale et humaine, mais aussi un investissement pour l'avenir. La France doit répondre aux appels de cette jeunesse. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de faire avancer concrètement leurs droits et de leur donner les moyens de construire leur avenir. Il est temps d'agir : nous appelons les député·e·s à adopter ce texte sans réserve. » indique Florine Pruchon, coordinatrice du collectif Cause Majeur !.

Contacts presse :

- Coordination / Fondation Villages d'Enfance Enfance : Florine Pruchon – fpruchon@fondationvee.org – 06.63.04.19.74
- Citoyens & justice : Sophie Diehl – s.diehl@citoyens-justice.fr – 06 03 87 17 06
- Fondation Apprentis d'Auteuil : Morgane Joffredo – morgane.joffredo@apprentis-auteuil.org - 07 62 19 67 07
- Uniopss : Alexandra Andres. aandres@uniopss.asso.fr – 01 53 36 35 56

Lancé en mars 2019, le **collectif Cause Majeur !** rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel·le·s) qui ont décidé de s'unir pour **remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur·e·s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris·e·s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse**. Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur·e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tout·e·s les jeunes.

Retrouvez nos propositions sur notre [site internet](#) et notre compte [LinkedIn](#).

